

Compte rendu du conseil d'école du jeudi 09 novembre 2017.

Etaient présents :

MM. et Mmes les enseignants.

MM. et Mmes les membres du RASED

MM. et Mmes les représentants des parents d'élèves ;

MM. et Mmes les élus de Saint-Mathieu de Trévières et du Triadou.

Madame la DDEN.

Etait excusé Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le directeur ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants. Il fait circuler une feuille d'émargement pour récupérer les adresses électroniques des parents élus afin de pouvoir leur envoyer la prochaine convocation par voie électronique.

Le RASED.

Les membres du RASED se présentent et décrivent les interventions qu'ils font sur l'école. Ils remercient la mairie pour les nouveaux locaux qui leur sont mis à disposition. A la demande des parents ils font un compte-rendu de leurs actions de préventions. Ils demandent à la mairie s'il serait possible d'avoir une subvention pour acheter le nouveau test WISC qui permet d'évaluer les enfants. La version qu'ils ont étant en fin de validité. Vu le coût, 1800 euros environ, ils proposent que les communes où ils interviennent se regroupent pour subventionner cet achat.

Effectifs de l'école.

A ce jour il y a 14 classes pour 375 élèves inscrits. La répartition est la suivante : 70CP ; 80 CE1 ; 73 CE2 ; 74 CM1 ; 78 CM2. Les classes sont les suivantes : 3 CP ; 3 CE1 ; 3 CE2 ; 2 CM1 ; 1 CM1-CM2 ; 2 CM2. Le directeur explique cette répartition qui a pour but de privilégier les petites classes où l'on rencontre plus d'enfants en difficulté ce qui a pour conséquence de franchir le seuil des 30 enfants pour les CM sauf pour le cours double.

Les parents demandent s'il ne serait pas possible d'avoir une ouverture. Le directeur répond que la moyenne par classe est certes très élevée mais qu'il sera difficile d'obtenir une ouverture supplémentaire étant donné la politique du ministère qui affecte les nouvelles ouvertures sur les nouveaux dispositifs de classes allégées ; de plus il y a un manque de local pour une quinzième classe. Le directeur fait ensuite état des prévisions qu'il a envoyées pour l'année prochaine. Il table sur un effectif stable malgré un fort départ du contingent de CM2 et un plus faible contingent venant de la maternelle. Cette baisse étant compensée par le dynamisme démographique du village.

Fonctionnement de l'école.

Le changement pour la nouvelle année consiste en un retour à la semaine de 4 jours.

Le directeur fait état de nombreux retard aux entrées des classes. Un mot va être distribué aux familles pour que cette situation qui gêne le fonctionnement se réduise au maximum.

Cette année il y a eu des dysfonctionnements dans la passation des commandes. Le directeur demande à la mairie s'il est possible d'avoir un état de l'avancement de la procédure.

La question du mobilier se pose encore :

- Comme déjà dit depuis deux ans, les bureaux choisis par la mairie ne sont pas adaptés à la morphologie des élèves.

Avant le premier achat, la mairie avait précisé que les chaises seraient réglables d'avant en arrière pour s'adapter à la taille des élèves. Or, ce n'est pas le cas. Du coup, certains élèves sont trop loin de la table et doivent travailler debout ou mettre leurs pieds sous leurs fesses. De plus, le mobilier le plus petit du catalogue est quand même trop grand pour les CP.

Ceci ne permet pas un travail correct et efficace.

- Sur le plan pédagogique, les bureaux attachés aux chaises ne permettent plus la mobilité nécessaire au bon fonctionnement de la classe. En effet, il n'est plus possible d'alterner la configuration de la classe (travail frontal / en groupe).

- L'encombrement ne permet pas à l'enseignant de passer aider chaque élève.

Demande appuyée par la DDEN, ainsi que par les parents.

L'ensemble de l'équipe enseignante demande une augmentation de la dotation budgétaire par élève. Il demande aussi le maintien de la subvention pour les manuels scolaire le renouvellement dû aux nouveaux programmes n'étant pas terminé. Les parents d'élèves et madame la DDEN appuient ces demandes. Madame Gayet répond qu'elle va transmettre ces besoins mais rappelle le contexte de fortes contraintes budgétaires pour les communes.

Des enseignantes déplorent que la mairie n'intervienne plus quand un enfant a vomi. La mairie répond qu'elle n'a plus les moyens de laisser à disposition du personnel en permanence dans l'école et que durant le temps scolaire il n'y a pas de personnel municipal disponible qui puisse se déplacer.

L'équipe enseignante réitère la demande de pouvoir accéder librement à l'école hors temps scolaire ; Madame Gayet favorable au maintien de la situation actuelle va quand même transmettre la requête.

L'équipe enseignante insiste sur la nécessité d'accéder librement à l'école hors temps scolaire (mercredi toute la journée + samedi toute la journée + toutes les petites vacances scolaires + 1 semaine après la sortie de juillet + 15 jours avant la pré-rentrée).

Demande appuyée par la DDEN, ainsi que les parents.

Notre première demande n'a toujours pas eu de réponse.

Arguments :

- le matériel pédagogique reste en classe
- les fichiers à corriger sont trop lourds pour les emmener à la maison
- préparation du matériel pédagogique qui ne peut se faire que dans la classe

- il n'y a qu'une photocopieuse pour 14 classes et venir quand il n'y a personne permet de ne pas se gêner (notamment manipulations spécifiques : impressions sur étiquettes, papier de couleur, ...)

- nous présentons notre badge pour rentrer donc nous sommes enregistrés. En cas de problèmes, la mairie sait qui est entré.

- besoin de se réunir. Parfois, la date choisie est le mercredi.

- pour les classes situées dans la cour, les portes se referment automatiquement. En fin de journée, les enseignants se retrouvent "enfermés" dans la cour ! (impossibilité d'ouvrir le portail pour sortir, ainsi que de traverser le bâtiment principal).

Les toilettes adultes situées entre les deux salles de réfectoire sont condamnées depuis la rentrée de septembre. La chasse d'eau était cassée l'année dernière et le personnel municipal avait fait une réparation provisoire.

Depuis, nous ne disposons que des toilettes adultes du hall pour tout le bâtiment principal (14 enseignants, 1 directeur, 6 AVS, 3 enseignants RASED, personnel municipal de cantine & ALAE, personnel du prestataire de la cantine).

Le directeur demande aux parents élus de faire passer le message qu'en cas de difficulté rencontrée avec un enseignant il ne faut pas réagir sur des rumeurs. Il rappelle qu'il est toujours disponible pour recevoir les gens en cas de problème.

La nouvelle procédure du PPMS nécessite en cas d'intrusion un système d'alerte supplémentaire. IL demande à la mairie de prévoir un budget pour ce système. Madame Gayet répond qu'elle va faire passer cette demande.

La cantine

Depuis la rentrée la cantine fonctionne en self-service. La cuisine a été confiée à un prestataire privé. Les parents d'élèves sont venus faire une visite lors d'un service. Ils apprécient la qualité des repas. Ils déplorent le fort taux de rebus sur les plateaux à la fin du repas. Ils font remarquer que le taux d'encadrement ne permet pas d'inciter les enfants à plus goûter ce qui est servi et que le niveau sonore ne peut être limité. Ils proposent de mettre en place des actions visant à diminuer les déchets.

La coopérative.

Le solde sur le compte est de 8400 euros. Cette année les cotisations sont plus nombreuses que l'an passé. Il est proposé de mettre un mot séparé dans les documents de rentrée afin de mieux sensibiliser les familles. Le directeur fait remarquer que le caractère facultatif de la cotisation limite les possibilités de relance.

Le règlement scolaire.

Le changement consiste à modifier les horaires de l'école. Le directeur annonce qu'une réflexion est en cours pour y adjoindre une annexe de règles de cour qui sera élaborée en concertation avec les responsables du périscolaire. La mairie est d'accord sur ce point.

Vote du règlement à l'unanimité.

Actions de l'APE.

Madame PRUDHOMME est la nouvelle présidente de l'association. Elle présente les actions qui vont être menées : Vide grenier, spectacle de Noël pour les 2 écoles, loto, kermesse de fin d'année. L'APE va faire un don à la coopérative de l'école. Le directeur remercie au nom des enfants et des enseignants. La question du carnaval est posée. Le directeur évoque les nouvelles consignes de sécurité en cas d'ouverture de la manifestation au public.